

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 septembre 2020

---

**D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 237

présenté par

M. Serville, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, Mme Buffet, M. Dufrègne,  
M. Dharréville, M. Jumel, Mme Faucillon, M. Lecoq, Mme Kéclard-Mondésir, M. Peu, M. Nilor,  
M. Wulfranc et M. Fabien Roussel

-----

**ARTICLE 21**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement souhaitent la suppression de cet article qui crée des droits acquis pour les entreprises en considérant comme des installations existantes les installations classées en cours d'instruction.